

Formation Professionnelle « Conduite de projet en copropriété »

Public visé : Architectes, maîtres d'œuvre

Pré-requis : Avoir une expérience de maîtrise d'œuvre

Objectifs :

- Identifier les bases fondamentales à la conduite de projet en copropriété du premier contact jusqu'au suivi d'entretien de l'immeuble,
- Repérer la réglementation régissant la copropriété,
- Cerner les difficultés majeures, les ressources et les outils disponibles pour ce marché spécifique.

Programme :

1. Diagnostics : connaissance du bâti

- Distinction bâti traditionnel / bâti moderne
- Fondations, sous-sol et soubassements
- Façade : nature, qualité et pathologies courantes
- Toiture : charpente/couverture et étanchéité
- Systèmes et réseaux divers
- Distinction parties communes / parties privatives

2. Projets de travaux : entretien et amélioration du bâti

- Enjeux et obstacles
- Etat des lieux, les différents audits
- Les sources de pollutions : amiante, plomb, radon...
- Budget global d'opération et financement

3. Les relations avec le syndic et le conseil syndical

- Le rôle des acteurs dans une copropriété
- Le contrat de MOE copropriété

4. Descriptifs et CCTP des lots principaux

- Maçonnerie, Ravalement / ITE, Couverture et étanchéité, Système et réseaux
- Pièces graphique / modèle numérique

5. Les autorisations administratives et des voisins

- Urbanisme et copropriété
- Code civil et code du travail en copropriété
- Intervention sur bâtiment à caractère patrimonial

6. La décision et le vote en AG

- Réunions et échanges informels
- Emporter l'adhésion
- Préparer un vote d'AG
- Présentation et vote

7. Direction des travaux : particularité des immeubles en copropriété

- Travaux en milieu occupé
- Posture face aux copropriétaires et au conseil syndical
- Gestion administrative et financière

8. Réception des travaux, et SAV

- Préparer la réception
- Réception et levée de réserves
- Un architecte, un immeuble

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques : présentation Powerpoint, Photos.
- Etudes de cas concrets

Moyens d'évaluation :

Les stagiaires sont soumis à une évaluation de leurs connaissances sous la forme de QCM en fin de formation.

Moyens Techniques :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur

Formateurs :

- Jean-Charles VAILLANT, Architecte diplômé par le gouvernement (DPLG) en 2006
Il réalise la conception de projets architecturaux en marché privé et public, en se spécialisant dans la réalisation de bâtiments à très basse consommation.
- Pierre-Alain UNIACK – Agence ARTEXIA – Président d'honneur de la Compagnie des Architectes de Copropriété
- Julien BAUMGARTNER – Avocat au Barreau de Paris

Informations pratiques :

Lieu : Centre de formation TY eco²- Zone Artisanale de la Touche - 35890 BOURG DES COMPTES

Durée : 14 h (2 jours)